



REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS **LUDOLIBRE**

Horaires des accueils Ludo libre : (tout âge à partir de 6 mois)

- le mardi de 14h à 18h30 - le jeudi de 14h à 18h30 - le mercredi de 14h à 19h

- le samedi 10h à 13h

Afin que l'accueil reste fluide, la structure se réserve le droit de ne plus accueillir de public en cas de forte affluence.

Tarifs et paiement:

Tout participant doit payer l'**inscription à la ludothèque** qui est de **10€ par famille** pour l'année scolaire.

Cette inscription ouvre le droit de venir aux accueils, au prêt de jeu de société gratuit.

Le tarif de ces accueils est de **1€ par accueil par famille pour les inscrits.**

Des cartes de 10 accueils sont à votre disposition.

Pour les non inscrits : 3€ par accueil par famille.

Chômage, RSA et familles avec un coefficient familial inférieur à 1000 : 5 € la carte 10 accueils.

Inscription:

L'inscription se fait après un accueil de découverte gratuit. Elle est effective lorsque le responsable légal de l'enfant a dûment rempli : la fiche d'inscription, le règlement intérieur, la charte et qu'il a fourni une photocopie de responsabilité civile ou d'assurance extra scolaire.

La ludothèque accueille les enfants à partir de six mois dans le respect de leur rythme de vie.

Location de jeux de société:

L'accès au prêt de jeux est gratuit pour les personnes inscrites à la ludothèque

Inscrits : à raison de 3 jeux pour une durée de 3 semaines

Pour 5€ possibilité d'emprunter 3 jeux supplémentaires.

Non inscrits: 5 € pour 3 jeux pendant 3 semaines

Un chèque de caution de 50€ (non encaissé) est à fournir.

Vérifiez sur place que la règle du jeu et toutes les pièces sont présentes dans la boîte de jeu.

Le chèque de caution sera encaissé :

- En cas de non réponse après relance
- si le jeu est détérioré ou si il y a des pièces manquantes excepté si l'emprunteur complète le jeu avec les pièces d'origines fournies par l'éditeur.
- Si le montant du préjudice est supérieur au montant du chèque de caution, l'emprunteur s'engage à régler la différence.
- Si les jeux ne sont pas ramenés avant la fermeture annuelle.



Les jeux de société ne sont pas des jouets, veuillez vous renseigner auprès de l'équipe de ludothécaires afin de savoir si le jeu de société est adapté à l'âge et aux compétences de votre enfant.

Responsabilité:

Les enfants de plus de 8 ans pourront venir non accompagnés par un adulte référent, dès lors que le responsable légal a dûment complété l'autorisation parentale.

Nous vous rappelons qu'une ludothèque est une structure qui propose un espace de jeu, ce n'est pas un lieu de « garde » ; ainsi l'enfant reste sous votre entière responsabilité et non celle de l'équipe de la ludothèque

L'enfant de moins de 8 ans est accompagné par une personne majeure, celle ci en est responsable.

Toute personne fréquentant la ludothèque s'engage à respecter l'équipe de ludothécaire, le public accueilli, le fonctionnement et le matériel.

En cas de non respect du cadre proposé, la personne s'expose aux mesures de sauvegarde qui seront jugées nécessaires par l'équipe et le conseil d'administration de l'association (l'exclusion est possible).

En aucun cas la responsabilité de l'association "ADEA Arc en ciel" ne saurait être engagée en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ou de vêtements personnels.

La ludothèque ayant des accueils collectifs, toute personne contagieuse ne pourra pas être accueillie.

Pièces à fournir:

- Fiche d'inscription et de renseignement remplie et signée
- Photocopie de l'assurance extra scolaire ou de responsabilité civile
- Règlement intérieur lu et signé
- Charte d'accueil lue et signée
- Justificatif CAF ou Pole Emploi si concerné

Je soussigné, M., Mme.....Père, Mère, Tuteur de.....

Déclare avoir pris acte du règlement intérieur de l'association.

Fait à Toulouse le.....

Je soussigné, M., Mme.....Accompagnant l'enfant

Déclare avoir pris acte du règlement intérieur de l'association.

Fait à Toulouse le.....